



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2017-023

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2017

Sommaire

PREFECTURE

64-2017-04-04-001 - Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne, de la suppléance du préfet du mercredi 5 avril 2017 08h00, au mercredi 5 avril 2017, 23h00 et lui donnant délégation de signature à cet effet (1 page)

Page 3

PREFECTURE

64-2017-04-04-001

Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne, de la suppléance du préfet du mercredi 5 avril 2017 08h00, au mercredi 5 avril 2017, 23h00 et lui donnant délégation de signature à cet effet

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Arrêté chargeant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète de Bayonne,
de la suppléance du préfet du mercredi 5 avril 2017 08h00, au mercredi 5 avril 2017, 23h00
et lui donnant délégation de signature à cet effet**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret du 15 septembre 2016 nommant M. Eric MORVAN, préfet du département des Pyrénées-Atlantiques ;
VU le décret du 18 mars 2016 nommant Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète hors classe, sous-préfète de Bayonne ;
VU la circulaire NOR/INTA1232219C du 12 septembre 2012 du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, relative à la délégation de signature des préfets ;
Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée du préfet des Pyrénées-Atlantiques et de la secrétaire générale de la préfecture du mercredi 5 avril 2017 08h00, au mercredi 5 avril 2017 23h00 ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Catherine SÉGUIN, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Bayonne, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales du mercredi 5 avril 2017 08h00, au mercredi 5 avril 2017 23h00.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Catherine SÉGUIN en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la sous-préfète de Bayonne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Pau, le 4 avril 2017

Le Préfet,

Eric MORVAN